



Compte Rendu Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Local du 21 Novembre 2023

Séance ouverte à 14h00.

Étaient présents

Pour l'administration :

Mme GABELLE (présidente), M SOULIE, M PERIGAUD et Mme BESANCON
M. DAUVERGNE (Assistant de Prévention),
Mme RABBIA (Assistante Sociale),
Mme REBIERE (Médecin de Prévention) Mme
FROMENT et Mme FONTAINE (Rédactrices)

Pour les organisations syndicales :

CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT/CFTC

Ordre du jour:

I) Point Budget (pour approbation)

II) Règlement Intérieur (pour information)

III) Point travaux (pour information)

IV) Examen du registre SST (pour information)

V) Examen des fiches de signalement (pour information)

VI) Examen des exercices d'évacuation incendie (pour information)

VII) Examen des fiches d'accidents de services (pour information)

VIII) Compte rendu des visites de service (pour information)

IX) Dates des prochaines visites de sites (pour information)

X) Questions diverses

Il n'y a pas eu de déclaration liminaire des OS

I – Point Budget (pour approbation)

A ce jour, le solde de budget est de 4529,18 euros à dépenser rapidement compte tenu des délais pour boucler le budget avant la fin de l'année. Plusieurs devis sont proposés pour un total de 4375,43 euros.

L'ensemble des représentants des personnels votent pour.

Le solde de crédit est donc de 153,75 euros sur les 59 549 euros de dotation de crédit cette année pour la formation spécialisée de la Haute Vienne.

Toutefois les représentants CGT ont rappelé que certains devis ne devraient pas être pris en charge financièrement par cette instance, notamment lorsque la DDFIP 87 est locataire de bâtiments et que certains travaux incombent au propriétaire. Nous serons particulièrement vigilants sur cet aspect pour que ces dépenses qui ne devraient pas être engagées par la DDFIP le soient par les collectivités qui perçoivent des loyers et de ce fait n'impactent pas les fonds dédiés aux conditions de travail et au bien-être des agents de la DDFIP 87.

L'ordre du jour est suspendu pour participer à la minute de silence à 14h30 en mémoire de notre collègue Ludovic Montuelle, chef de brigade tué à Ballecourt il y a 1 an.

II – Règlement Intérieur (pour information)

Dans le cadre de la réforme des instances représentatives du personnel, la mise en place des comités sociaux d'administration (CSA) et des formations spécialisées (FS) doit être finalisée avec l'adoption du règlement intérieur (RI) par chaque CSA, conformément au décret n°2020-1427 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations publiques et les établissements de l'État.

Il nous apparaissait judicieux de traiter de ce point lors d'une réunion dédiée à cette problématique (un groupe de travail en amont), pour pouvoir la traiter dans les meilleures conditions possibles, notamment au vu de l'ordre du jour très conséquent. Mais cela n'a pas été possible. De ce fait, nous avons fait, ainsi que les représentants FO, des propositions d'amendements (sensiblement identiques), que la Direction a recueilli, Solidaires fera ses propositions par écrit et ces dernières seront étudiées lors du CSAL du 5 décembre 2023.

Après une année de course à l'échalote avec la DGFAFP et le Ministère, le Règlement Intérieur type Fonction publique Etat a été adopté le 9 février 2023 (« toute modification du présent règlement intérieur type doit faire l'objet d'un examen dans les mêmes formes que celles requises pour son adoption »), et le Règlement Intérieur Ministériel le 6 juillet 2023. Le Règlement Intérieur du Comité Social d'Administration de Réseau (CSAR) et de sa Formation Spécialisé, a été adopté unilatéralement par la DGFIP lors de la re convocation du CSAR du 26 octobre 2023 suite à l'avis négatif unanime des élus au CSAR du 16 octobre 2023, qui confirmait l'avis unanime négatif de la FSST de réseau du 29 septembre 2023. La CGT, comme les autres OS, avait envoyé par écrit ses propositions de réécritures et ses revendications à l'issue du GT CSAR du 5 septembre 2023.

convention avec la cantine du site de Cruveilhier, pour qu'un rappel aux bonnes pratiques soit fait aux agents fréquentant l'établissement. Nous avons également rappelé que la porte d'accès à la cantine pose problème et que cela peut devenir une difficulté importante lors d'une évacuation incendie. Le problème est connu et des interventions régulières n'ont pas permis de trouver de solution. Il faudrait retirer la barre de seuil de cette porte, mais le sol est amianté à cet endroit, donc la barre restera jusqu'aux travaux de remplacement de cette porte dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment. Ce problème n'existera plus après la fin des travaux.

(Vous pouvez consulter les réponses sur le cahier du CHS voici le lien sur ulyse87 : <http://lil.d087.dgfip/chsreg87/>.)

V - Examen des fiches de signalement (pour information)

- 2 Fiches de signalement d'agression. Dans les deux situations des lettres de mise en garde ont été envoyées aux auteurs des incivilités. Nous avons soulevé encore une fois, la problématique de l'éloignement des services publics qui excède de plus en plus les usagers, d'autant plus depuis le NRP (même si aucun mauvais comportement auprès des agents publics ne peut être admis). Malheureusement, cette situation risque de ne pas s'arranger au regard des politiques publiques qui ne changent pas en matière de services publics et de suppressions d'emploi au sein de notre administration.

Les incivilités se développent, aucune d'entre elles n'est banale (insultes et menaces): n'hésitez pas à en faire part à votre chef de service et à remplir une fiche de signalement, car il est anormal de subir ces assauts de la part des usagers dans l'exercice de nos fonctions.

VI - Examen des exercices d'évacuation incendie (pour information)

Deux compte-rendus d'exercice d'évacuation incendie nous sont présentés, l'un pour Montmailler, l'autre pour le SGC de St Yrieix la Perche. Dans les deux cas, les exercices se sont bien déroulés. Toutefois, il ne faut pas minimiser l'enjeu de ces exercices qui ont mis en exergue la problématique du comptage des agents. Bien signaler l'absence de certains au point de rendez-vous, insister sur la sensibilisation de tous à leur environnement, former à l'importance du rôle des guides et serres-file, sont primordiaux pour sauver des vies en cas d'incendies réels.

VII - Examen des fiches d'accidents de services (pour information)

- 2 déclarations d'accidents ont été recensées et examinées.

VIII - Compte rendu des visites de service (pour information)

La visite du SDIF dans le cadre de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) le 13 novembre 2023 sur le site de Cruveilhier a permis d'identifier un certain nombre de difficultés.

La première est que les collègues n'aient pas été prévenus de la visite des membres de la FSSSCT. Il a également été mis en évidence que certains collègues pouvaient voir leur pause déjeuner réduite à 30 min ou moins lorsque l'accueil se termine tardivement après midi et qu'il fallait enchaîner avec des rendez-vous physiques de l'APRDV. Sur ce point, lorsque les projets de mise en place de ces rendez-vous avaient été présentés, notre organisation syndicale avait déjà alerté sur le risque de cette dérive, mais notre direction était restée sourde... Force est de constater que la problématique existe bel et bien.

Cette visite a également permis de constater les premiers effets des travaux, puisque le SDIF est actuellement installé en zone tampon, zone qui est donc équipée telle que seront les futurs locaux pour tous les agents.

On voit d'ors et déjà une difficulté liée au revêtement de sol, constat qui est unanime de la part des collègues, ce revêtement gêne les déplacements des personnes en fauteuil roulant. Il génère aussi des difficultés pour l'ensemble des agents dont les fauteuils sur roulettes ne se déplacent pas facilement : rapprochement laborieux vers le bureau, un geste répété qui impacte la santé et le bien-être des agents par des douleurs lombaires. Le Docteur Rebière a confirmé cette problématique de sol et du roulement des fauteuils dessus et également dit « *A long terme cela risque de poser des problèmes de dos* ».

L'éclairage pose également problème, celui-ci est censé être programmé en fonction de la luminosité extérieure. Actuellement, la programmation est défaillante. De ce fait, les agents subissent un éclairage agressif impossible à gérer (mentions portées au registre SSCT, port de casquette avec visière). L'assistant de prévention les informe que le réglage sera temporairement baissé. Actuellement, les stores ne fonctionnent pas : mise en place prévue en décembre 2023. Les jours d'ensoleillement, les agents ont donc dû pallier ce manquement en agençant des cartons le long des fenêtres. Il faut toutefois à nouveau noter que les stores des open-space fonctionneront selon une programmation liée au taux d'ensoleillement et ne pourront pas être gérés de façon individuelle par les agents travaillant en open-space.

Une insuffisance réelle de WC est constatée. Deux espaces WC adaptés au handicap sont situés avant l'entrée de la « zone tampon ». Compte tenu de l'organisation des services, ces WC sont utilisés en priorité par tous les agents. Même si le chiffrage repose sur les textes en vigueur, il est évident que les 2 seuls WC, adaptés au handicap et installés à l'entrée de l'open-space sont insuffisants. Dans ce même espace sanitaire, le choix du mini lavabo, mini robinet interpelle. Il est évident que par mesure d'hygiène, un lavabo de taille plus importante était préférable pour un lavage de mains et une hygiène parfaite. D'une manière générale, les espaces sanitaires ne permettent pas le remplissage des bouteilles isothermes, carafes, ce qui met en évidence la nécessité de positionner une fontaine à eau à proximité de la « zone tampon ».

La visite du sous-sol, où sont entreposés les documents du SDIF, a permis de constater l'absence de sécurisation du bâtiment : les deux portes donnant sur l'allée étaient ouvertes,

offrant ainsi un accès libre à tout individu. Un rappel des règles de sécurité devra être fait auprès des entreprises et ouvriers intervenant sur le chantier.

En conclusion, cette visite nous donne la possibilité d'alerter à nouveau sur la prise en compte du handicap qui n'est actuellement pas du tout à l'ordre du jour des open space (auquel la CGT a toujours été opposée dans le cadre de ce projet, nous l'avions dit au Directeur Général lors de sa visite à Limoges). La DGFIP représente un collectif d'agents. Chacun doit cependant être considéré de façon individuelle. Nous avons dès à présent noté les problématiques impactant l'ensemble des agents (revêtement sol, déplacements-douleurs lombaires, luminosité et stores en gestion automatisée). Il est urgent de prendre en considération ces difficultés rencontrées au quotidien par les agents et de se pencher également sur l'adaptation de ces open space au handicap. Chaque handicap est différent et nécessitera une attention particulière. Les conditions de travail et besoins de tous les agents doivent être pris en compte afin d'améliorer le quotidien de ceux-ci.

Le compte rendu de la visite du SGC de Limoges/Amendes est reporté à une date ultérieure.

IX - Dates des prochaines visites de sites (pour information)

La prochaine date de visite est fixée au mardi 12 décembre 2023 au SGC de Bessines sur Gartempe

X - Questions diverses

Les midis de l'informatique ont posés question à certains collègues qui pensaient être en formation professionnelle sur du temps de travail. En réalité il s'agissait d'une opération dans le cadre du mois de l'innovation, proposée sur la base du volontariat pendant la pause méridienne (donc hors du temps de travail).

D'autres opérations de ce type auront lieu et dans les mêmes conditions.

La séance est levée à 17h45

Les élus CGT FP 87

Marina Vergnoux, Nathalie Gai et Arnaud-Guilhem Fabry



BULLETIN D'ADHESION

NOM : Prénom :
Service : N° de tél :
Grade : Echelon :
Temps partiel % : OUI NON



C'EST VOUS

Adresse courriel de la section : cgt.ddfip87@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet local : <http://www.dgfip.cgt.fr/87/>